

Sommaire

Le Mot du Maire
Avis de déviation
Repas des Anciens
Les prochains événements
Tour d'horizon des activités
municipales
Changement d'adresse
postale
Le Haut débit illimité enfin !!

Rappel



De nombreux eyzahutiens se plaignent du nombre croissant de chiens errant sur la commune.....merci à tous de bien vouloir faire un effort pour le bien de chacun

Le Mot du Maire

Au cours d'une saison estivale bien remplie, nos touristes toujours aussi sympathiques ont assuré une bonne fréquentation de nos structures, tennis, camping, piscine, snack, auberge, sans compter de nombreux randonneurs.

Les premiers frimas arrivent, annonceurs paraît-il d'un hiver particulièrement rigoureux. Rassurez-vous, cela ne freine en rien l'ardeur de nos différentes commissions communales qui poursuivent leurs efforts pour améliorer la vie au sein de notre petit village.

Ainsi, nous possédons tous dorénavant une véritable adresse, repérée par des panneaux indicateurs de rues ainsi qu'un numéro pour chacun.

D'autres projets sont en cours, voire réalisés, tels que les travaux de voirie, l'aménagement du village, la mise aux normes des réseaux d'eau potable, l'entretien des bâtiments communaux, sans oublier la fibre optique qui arrive à grands pas.

Malheureusement, certains d'entre eux sont freinés par des acquisitions foncières très difficiles. Souhaitons que le bon sens prenne le dessus...

Une autre réalisation est programmée, et non des moindres : l'élargissement de la portion de route entre les deux lacets sur la route de la Plaine. Une réunion de mise au point a eu lieu lundi 18 novembre à 10 h en mairie d'Eyzahut en présence des entreprises et du maître d'ouvrage (département).

2013 touche à sa fin, mon édito également.

Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter, en mon nom ainsi qu'en celui de toute l'équipe municipale, de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-Marie DELLEAUD

Avis de déviation

oooo



Des travaux sur la route départementale englobant les deux lacets commenceront le 25 novembre 2013. Les travaux devraient durer 3 semaines.

Le tronçon de La Route de la Plaine (D183) montant à Eyzahut sera fermé à la circulation de chez Hubert Faure au Planas de 8h à 18h.

Déviation par Souspierre.

Repas des Anciens

oooo

Le repas de fin d'année des anciens offert par la municipalité aura lieu

Dimanche 19/01/2014

à 12 h à l'Auberge du Furet.

Pour toute autre personne souhaitant participer, merci de vous inscrire directement à :

**Auberge du Furet
au 04.75.00.46.96**

Les prochains événements

oooo

Un grand merci aux **Potes du Four à Pain** pour les activités qu'ils nous ont proposées tout au long de 2013.

Voici les prochaines dates à retenir :

7 décembre : Cuisson de pains, croissants et pains au chocolat au profit du Téléthon

14 décembre : Concert, en l'église d'Eyzahut, de trompe de chasse au profit du Téléthon

12 janvier : concours de belote

Tour d'horizon des activités municipales

1. Eau potable :

Pour une gestion durable de notre distribution d'eau potable plusieurs mesures devaient être prises pour en garantir la qualité et la pérennité.

Le relevé de l'intégralité de notre réseau d'eau potable pour savoir précisément où passent les canalisations, où sont les vannes ...

Réalisée par un géomètre, cette carte numérique facilitera l'administration de l'urbanisme communal (on ne peut pas construire sur une canalisation) et permettra des interventions rapides pour d'éventuelles réparations ou pour la maintenance.

Traitement de l'eau potable par ultraviolet

Même si notre eau de source est d'excellente qualité, les services sanitaires départementaux nous recommandent une mise aux normes pour nous prémunir contre toute pollution bactérienne ponctuelle de nos réservoirs.

Plutôt qu'un traitement chimique (apport de chlore), le Conseil Municipal a préféré un traitement par ultra violet, aussi efficace mais qui n'altère pas le goût de l'eau.

Une étude préalable a été réalisée et le dossier du projet, validé par les services sanitaires, est prêt à être engagé.

Périmètre de protection des réservoirs

Toujours pour assurer la qualité sanitaire de l'eau et la préserver de toute pollution de surface, le conseil a décidé de constituer un périmètre de protection en acquérant quelques mètres carrés de terrains autour des réservoirs. Ces périmètres seront clôturés et verrouillés. Les négociations sont avancées avec les propriétaires concernés.

2. Piscine :

La piscine a subi de gros dommages à l'occasion des gros orages de l'automne 2012. Une inspection détaillée a mis en évidence la nécessité d'engager d'autres dépenses, notamment pour une mise aux normes de la filtration des bassins.

Avec l'accord du conseil municipal, la commission travaux a engagé avant le début de la saison la mise aux normes et les réparations les plus urgentes mais c'est plus de 40000 € que nous devrions engager entre 2013 et 2014 pour assurer un parfait fonctionnement des installations.

3. Voirie

La commune a poursuivi le programme d'entretien et réparation de la voirie communale, débuté l'an passé avec notamment une extension des voies goudronnées en bas de la vieille route pour faciliter le déneigement.

C'est sur ce budget qu'ont aussi été réalisés le parking du tennis, la pose d'enrobé sur l'espace tri sélectif des ordures ménagères et sur la place de l'église.

4. Concession carrière

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la demande de

prolongation de la durée d'exploitation de la carrière à 25 ans maximum.

C'est maintenant aux services de l'Etat de statuer sur les conditions techniques de la poursuite de l'exploitation.

5. Représentativité au sein de la communauté de communes

Avec l'adoption du schéma de coopération intercommunal (SDCI), notre communauté de commune s'agrandit et regroupera, dès janvier prochain, 21 communes et 9300 habitants. Ceci entraîne une modification dans la représentativité des communes dans les débats communautaires.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour une représentation à 39 délégués. (Voir le tableau ci-contre)

6. Carte communale

La Commission Urbanisme a poursuivi l'actualisation de la carte de 2009. Avec l'accord du Conseil municipal, le projet a été présenté à la DDT pour en valider les principes. Une rencontre doit maintenant être organisée à Valence pour relancer la procédure.

7. Aménagement du village

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de la Commission Travaux de poursuivre l'aménagement de l'espace public autour du tennis. Après le parking c'est une aire de loisir qui va être aménagée dans la continuité du kiosque avec des espaces verts, une aire de pique-nique et un terrain de pétanque, protégés de la route par une alternance de murets en pierre et de bosquets décoratifs. Le parking sera désormais interdit sur cette zone.

8. Tourisme 2013

Avec un ensoleillement maximum, 1300 nuitées vendues au camping, 6200 entrées à la piscine et une équipe de saisonniers très efficace, la saison estivale a été, en dépit de la crise, un excellent cru. Dès septembre la Commission Tourisme s'est remise au travail pour préparer la saison 2014.

Changement d'adresse postale

Le nouveau système d'adresse est maintenant opérationnel.

Votre boîte aux lettres doit être située en limite de la voie ouverte à la circulation publique et votre numéro doit être visible depuis cette voie.

Votre Facteur peut vous renseigner, n'hésitez pas à le solliciter.

Chaque résident d'Eyzahut devrait recevoir de La Poste un certificat confirmant sa nouvelle adresse.

Il appartient néanmoins à chacun d'informer ses correspondants (amis, employeurs, banques, organisme sociaux ...) **de cette nouvelle adresse postale.**

Voici une liste, non exhaustive, des organismes à informer du changement d'adresse :

Important : préciser que ceci n'est pas un déménagement mais une simple modification de l'intitulé de votre adresse

ABONNEMENTS REVUES-JOURNAUX	CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
PÔLE EMPLOI	CAISSES DE RETRAITE
ASSURANCES (maison, véhicules, scolarité...)	ERDF, GRDF
ASSURANCES VIE	FOURNISSEURS (adresse de livraison)
BANQUE(S)	MUTUELLES
CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	SERVICES DES EAUX
SERVICES DE TELEPHONIE	EMPLOYEUR

Communauté de communes

Nouvelle représentativité	Avant	Après
Aleyrac	1	1
La Bégude de Mazenc	5	5
Bezaudun sur Bine (*)	1	1
Bourdeaux (*)	2	2
Bouvières (*)	1	1
Comps	1	1
Crupies (*)	1	1
Dieulefit	8	11
Eyzahut	1	1
Montjoux	1	1
Orcinas	1	1
Le Poët Laval	3	3
Pont de Barret	2	2
Rochebaudin	1	1
La Roche St Secret - Béconne	1	1
Salettes	1	1
Souspierre	1	1
Teyssières	1	1
Les Tonils (*)	1	1
Truinas (*)	1	1
Vesc	1	1
Totaux	36	39

(*) Nouvelles communes entrant dans la CCPD

► POUR VOS CARTES GRISES :

1) VOTRE VEHICULE POSSEDE LES NOUVEAUX NUMEROS :

Vous envoyez votre certificat d'adresse à la préfecture qui vous transmettra une étiquette avec votre nouvelle adresse à coller sur votre carte grise, cette opération est gratuite.

2) VOTRE VEHICULE POSSEDE TOUJOURS LES ANCIENS NUMEROS :

La préfecture va profiter de votre changement d'adresse pour donner les nouveaux numéros à votre véhicule. (Cette nouvelle immatriculation sera obligatoire à tous les véhicules d'ici peu d'années).

21- Vous présentez votre carte grise et votre certificat d'adresse dans un garage spécialisé ou un établissement agréé. Celui-ci s'occupe de toutes les démarches administratives, il vous donnera votre nouvelle carte grise et posera vos nouvelles plaques. Il faudra cependant régler le prix des nouvelles plaques au garagiste.

22- Vous envoyez en Préfecture votre carte grise et votre certificat d'adresse. Celle-ci vous renverra votre nouvelle carte grise avec les nouveaux numéros. Reste à faire faire à vos frais les nouvelles plaques.

IMPORTANT : Votre carte grise et votre assurance doivent avoir rigoureusement la même adresse.

► POUR LES PROFESSIONNELS :

Transmettre à la chambre de commerce et d'industrie et tribunal de commerce ou répertoire chambre des métiers si :

- changement du N° et Nom de voie : une copie du certificat d'adresse et une copie de l'extrait de délibération du conseil municipal

Vous pouvez aussi réaliser ces changements d'adresse par Internet en créant un dossier sur le site www.mon.service-public.fr

(Démarches administratives à découvrir/déclaration de changement de coordonnées)

Un seul dossier permet d'informer tous les organismes adhérents.

Attention : certains adhérents n'ont pas encore intégré le nouveau système d'adresse d'Eyzahut.

Pas de précipitation cependant, la poste s'est engagée à maintenir la distribution aux anciennes adresses pendant plusieurs mois après la mise en application du nouveau système.

Pour en savoir plus, consulter les questions/réponse sur le site laposte.fr

Le Haut débit illimité enfin !!

En octobre, vous avez pu assister au déploiement de la fibre jusqu'au village. L'installation est aujourd'hui terminée.

L'ADLS, arrive sur la commune grâce au réseau ADN et aux efforts de vos élus, soutenus par le Conseil Général de la Drôme.

L'ouverture des services est prévue pour fin janvier 2014.

Il vous sera alors possible d'accéder au meilleur des offres haut débit ADSL proposées par plusieurs Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) concurrents, à travers le dégroupage.

Pour vous, cela signifie :

- L'accès à l'Internet sans contraintes de temps ou de débit.
- L'accès possible à la télévision sur le net.
- la possibilité de faire des économies en regroupant vos abonnements Internet et téléphonie mobile (une seule facture à la fin du mois).

Dès la mi- janvier, vous pourrez vous abonner pour le bouquet de service de votre choix chez l'un des 4 opérateurs suivants : **Bouygues, Free, Orange** et **SFR**.

Attention cependant de **ne pas vous engager trop vite** car le basculement des réseaux, prévu en février, pourrait vous priver de téléphone pendant une à deux semaines.

Ne résiliez pas trop vite votre abonnement auprès de votre fournisseur actuel d'Internet, attendez, si possible, que votre nouvel abonnement soit opérationnel.

Vous éviterez ainsi d'être privé de service pendant la transition.

Directeur de la publication	Jean-Marie DELLEAUD
Comité de rédaction	Emmanuel BERANGER
	Alain BACQUET
	Alain RAMOUSSE
	Catherine VIDEAU